

Documents pontificaux

Lettre de Léon XIII au P. Couhé, S. J.

Voici le texte de la lettre à laquelle nous avons fait allusion dans notre dernière livraison :

LÉON XIII, PAPE.

Très Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Au temps présent et dans l'état de choses actuel, tous les esprits droits et pieux voient avec douleur l'ardeur à confesser la foi et l'antique pureté des mœurs disparaître chez un grand nombre d'hommes. Si l'on recherche la cause du mal, on la trouve principalement dans ce fait que l'amour et l'usage du Banquet eucharistique languissent chez la plupart et n'existe pas chez beaucoup.

C'est ce que déplorait déjà l'Apôtre, quand il écrivait aux Corinthiens : " Voilà pourquoi beaucoup parmi vous sont faibles et beaucoup s'endorment." A cela rien d'étonnant : car celui-là seul peut remplir les devoirs de la vie chrétienne qui a revêtu le Christ, et l'on ne revêt le Christ que par la fréquentation de la Table eucharistique.

Par elle, en effet, le Christ demeure en nous et nous en lui. Ils ont donc bien raison, ceux qui travaillent à l'affermissement de la foi et à la correction des mœurs, lorsqu'ils prennent à tâche d'exciter les catholiques à s'approcher le plus souvent possible de la Table du Seigneur : plus on la fréquente, plus on en retire des fruits abondants de sainteté.

Et puisque vous, Très Cher Fils, vous travaillez noblement à ce but et que vous allez rééditer les discours solennels que vous avez prononcés sur cette matière, Nous encourageons hautement votre dessein et votre zèle, et nous souhaitons de tout cœur qu'un très grand nombre de catholiques prennent l'habitude de rece-

voir chaque semaine le sacrement de l'autel. En attendant, en témoignage de Notre amour, et comme gage des faveurs divines. Nous vous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 10 janvier 1900, la 22e année de Notre pontificat.

LÉON XIII, Pape.

Conclusions des chapitres précédents

Universalité du libéralisme et son unité substantielle sous ses formes variées

Nous venons d'étudier les principales formes du libéralisme ; il nous reste à remarquer quelques conclusions qui se dégagent de cette étude.

En premier lieu, le libéralisme a envahi tous les pays du monde, la France, l'Allemagne, l'Italie, toutes les contrées de l'Europe, le Canada, les Etats-Unis, le Brésil, l'Equateur, et toutes les contrées de l'Amérique. Les missionnaires catholiques rencontrent en Afrique, en Asie, dans les îles même de l'Océanie.

Jésus-Christ est partout, envoyé par son Père pour sauver les âmes ; le libéralisme est partout, contredisant le maître éternel et faisant le Fils de Dieu menteur. L'Eglise catholique est partout, envoyée par Jésus-Christ pour être le témoin de Dieu dans le monde ; le libéralisme est partout, contredisant le témoignage de l'Epouse de Jésus-Christ. L'Evangile retentit partout, bonne nouvelle, annonce de l'avènement du Fils de Dieu dans la chair et de la vocation de tous les hommes à la pénitence, et, par la pénitence, à "la vérité et à la grâce faite par Jésus-Christ" ; le libéralisme est partout, négation et contradiction de l'Evangile. Il n'y a aucune contrée de la terre où Dieu n'ait ses témoins ; il n'y a aucun pays où le libéralisme n'ait ses prédicateurs. Contre la *catholicité* de la vérité, l'*universalité* du mensonge. Contre les voix qui prêchent le salut, les voix qui blasphèment l'ordre surnaturel et veulent l'éteindre dans le monde.

Le libéralisme varie dans ses formes accessoires. Dans le plus grand nombre des pays, il rejette le royaume de Dieu, la révélation, l'Eglise, les sacrements et toute l'économie chrétienne ; dans quelques uns, il affecte de chercher à concilier l'ordre surnaturel avec la liberté illimitée de la raison. Ici, il réclame l'indépendance de la morale, là l'indépendance de la philosophie et de la science, ailleurs l'indépendance de l'Etat et de l'ordre politique, en un quatrième pays la sécularisation de l'école, celle du mariage, celle des hôpitaux, des cimetières, ou des funérailles. Jésus-Christ a mis son empreinte salutaire sur tout l'ordre des choses humaines et étend son sceptre bienfaisant sur l'humanité toute entière ; le libéralisme lui dispute tantôt une province ou une autre de son royaume, tantôt toute l'étendue de son empire. Dans ces attaques, il prend tous les masques, se fait athée ou déiste, rationaliste ou protestant, catholique au besoin, quelquefois même dévot.

Cependant, sous ses formes diverses, le libéralisme demeure *substantiellement un*.

1o. Il est toujours, à un degré ou à un autre, *une révolte contre l'Eglise*.

Au lieu d'aimer l'Eglise, le libéral prend l'Eglise en défiance ; au lieu de s'unir à l'Eglise par l'esprit et le cœur, dans ses pensées, ses affections et ses actions, il se déclare indépendant de l'Eglise. L'acte propre du vrai chrétien est *la charité*, par laquelle il est uni à Dieu qui est dans l'Eglise, et à l'Eglise qui est en Dieu et participe à Dieu ; l'esprit propre du libéral est *l'orgueil et la révolte*, l'orgueil qui le rend ivre de sa raison, la révolte par laquelle il se sépare de l'Eglise pour se conduire par ses propres lumières. Le vrai catholique est l'humble et confiant enfant de la sainte Eglise ; il pense comme elle, avec elle et par elle, a son esprit, agrée toutes ses doctrines, se soumet à toutes ses directions, est heureux de ses grandeurs, qui sont les siennes, est affligé de ses épreuves plus que des siennes propres, la croit grande, puissante, sainte, toujours assistée du Saint-Esprit, remplie de dons excellents, unie à Dieu, et, la sachant si vraie, si sainte, si pleine de Dieu, s'unit à elle, comme l'œil à la lumière, se perd en elle, comme le poisson dans l'océan, pour trouver en elle la plénitude de la grâce, pour vivre en elle de la vie même de Dieu. Le libéral pose sa raison en face de l'Eglise comme une lumière égale ou même supérieure, discute les titres de l'Eglise à commander à l'intelligence et à la volonté, accorde toujours le plus possible à la raison individuelle et le moins possible à l'autorité de l'Eglise ; il n'éprouve pas de joie à fléchir à tous les sentiments de l'Eglise, mais éprouve beaucoup de satisfaction à suivre ses propres opinions ; il ne semble jamais avoir expérimenté que l'Eglise est la

société des hommes avec Dieu, dans laquelle Dieu se communique, où l'on vit de Dieu ; il paraît la considérer comme une société qui a des ambitions mondaines et dont les gouvernements ont des raisons de se défier. Il ne sait point, par une douce expérience du cœur, que celui qui s'abandonne humblement et pleinement à l'Eglise, trouve l'abondance de la vérité, des lumières ineffables, des consolations merveilleuses, la vraie vie de l'âme. Il a appris que l'Eglise a souvent éveillé les défiances des puissances de ce monde, qu'elle a excommunié beaucoup de princes, qu'elle en a déposé quelques-uns ; il croit qu'elle trouble encore aujourd'hui l'univers par son opposition à la révolution et aux idées modernes. Mettez dans le libéral l'intelligence du mystère de l'Eglise, il cessera d'être libéral ; donnez-lui la divine charité qui l'unisse à l'Epouse immaculée de l'Agneau, il sortira de son erreur ; inspirez-lui l'esprit de la communion des saints, il rejettera le poison dont il est infecté. Oui, le libéralisme est un péché directement contraire à *la communion des saints* et à *la charité divine qui unit le fidèle à l'Eglise* : il consiste essentiellement, universellement et perpétuellement dans *la défiance, la résistance et l'opposition à l'égard de l'Eglise*. Pour le libéralisme, "l'Eglise, voilà l'ennemie !"

20. Dans l'Eglise, ce que le libéral attaque d'abord, ce qu'il combat encore et toujours, c'est le *clergé*. Sans doute le libéralisme, lorsqu'il est conséquent avec lui-même, est contraire à toute la doctrine surnaturelle, à toutes les institutions et à tout l'esprit de l'Eglise, mais ce qu'il hait avant tout, c'est le *prêtre* : il est toujours défiant et ombrageux à l'égard du prêtre, jaloux du prêtre, ennemi implacable du prêtre. Il pourrait se réconcilier avec l'Evangile s'il était libre à chacun de l'interpréter à sa guise ; mais il repousse la hiérarchie catholique, qui revendique la mission d'interpréter l'Evangile. Il accepterait encore une Eglise formée par le consentement de ses adhérents, organisée par eux, ayant des magistrats élus par le vote populaire ; mais il ne peut souffrir ces ministres qui prétendent à une autorité divine en ce monde. Le libéral trouve toujours que les clercs ont trop d'influence. Il applaudit à toute loi, à tout décret, à toute mesure qui diminuent leur puissance. Il les surveille avec malveillance, cherche toujours à les trouver en défaut, applaudit aux critiques, invente au besoin des calomnies. Le catholique croit à la vertu des prêtres, est fier du célibat ecclésiastique, admire le désintéressement et l'inépuisable charité de ses pasteurs ; le libéral ne croit qu'à leur habileté et les traite volontiers de vulgaires hypocrites. Le chrétien pieux écoute le prêtre comme Jésus-Christ même, dépose humblement à ses pieds les secrets de sa conscience, le prend pour le conseiller,

le con
libéra
que le
laire
féodal
jouit
dre pu
et des
qu'au
clérica
30
spécia
sur le
rain. L
torité
A
la sou
que ne
toires
" tout
ple ;
suprè
toute
quelle
soume
C
versell
d'autr
famill
le vrai
établir
moyen
consta
spoliat
de la p
corrup

(1)

(2)
tionik ve

le confident et le consolateur de son pèlerinage en ce monde ; le libéral voit dans le prêtre un dominateur cupide ; il est persuadé que le prêtre est l'ennemi de la civilisation, de l'instruction populaire, des inventions modernes, qu'il regrette le moyen âge et la féodalité, peut-être même l'esclavage ; il souffre de ses progrès et jouit de ses humiliations ; il demande qu'il soit chassé de tout l'ordre public, des conseils de la nation, des universités, des collèges et des écoles primaires. Que le prêtre disparaisse de ce monde ou qu'au moins il soit renfermé dans son église et sa sacristie ! " Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! "

3o Dans cette guerre générale à l'Eglise, dans cette guerre spéciale aux ministres de Dieu, le libéral s'appuie perpétuellement sur le peuple et sur l'Etat. Le peuple est pour lui le vrai souverain. L'Etat, mandataire du peuple, a, comme le peuple, "une autorité qui n'est circonscrite par aucune limite (1)."

Aux yeux du libéral, l'autorité de l'Eglise ne saurait limiter la souveraineté du peuple ; les pouvoirs de la hiérarchie catholique ne peuvent imposer des lois ou tracer des directions obligatoires aux Etats. " Tout par le peuple, tout pour le peuple : " " tout par le peuple ", donc point d'autorité qui n'émane du peuple ; " tout pour le peuple, " donc l'intérêt du peuple est le but suprême. " Tout par le peuple et pour le peuple, " le peuple a seul toute puissance, et cette puissance, il l'exerce pour lui-même ; quelle place reste-t-il à l'Eglise et à ses ministres ? Que l'Eglise se soumette au peuple et les prêtres à l'Etat, ou qu'ils disparaissent !

Concluons. La fin du libéralisme, c'est la *sécularisation universelle*, en d'autres termes l'anéantissement du *supernaturel*, en d'autres termes encore, la *déchristianisation* de la *société*, de la *famille* et des *individus* eux-mêmes. Le libéralisme veut "exclure le vrai Dieu et son Christ des mœurs et de la vie des peuples pour établir purement le règne de la nature et de la raison (2)." *Le moyen*, c'est tour à tour la *violence* et l'*hypocrisie*, selon les circonstances : c'est l'émeute, la pression de la rue et des galeries, la spoliation, l'exil, la prison et l'échafaud ; ce sont les mensonges de la presse, les soulèvements concertés de l'opinion publique, la corruption de l'école et des institutions publiques.

DOM BENOIT.

(1) Syll. prop

(2) Excluso vero Deo et Christo... à vita et moribus populorum, mere quod nationis vel naturæ regnum stabilietur. Conc. Vatic. Constit. de fide cath. Præmium.

LE JUBILÉ DE L'ANNÉE SAINTE

Des volumes ont été écrits sur le Jubilé de l'Année sainte, depuis le savant traité de Zaccaria, au siècle dernier, jusqu'au récent ouvrage de M. Prinzivalli. Ce n'est donc pas la matière qui manque, et le difficile sera de condenser en quelques pages ce qui devrait former une grosse publication. Nous essayerons de le faire, en prenant garde que la brièveté ne soit pas aux dépens de l'intérêt.

Le mot *jubilé* est d'origine hébraïque. Dans l'ancienne loi, après sept semaines d'années, venait l'année dite *jubilatoire*, parce qu'elle était annoncée au peuple avec le son d'une corne de bélier (*jobel*). Pendant cette année, les esclaves recouvraient leur liberté, et les Juifs qui avaient vendu ou engagé leurs biens rentraient en possession de leur héritage.

Quoi qu'il en soit de cette coutume juive, il est un fait certain : l'indulgence jubilaire, ou le grand pardon, est, sous sa forme actuelle, relativement récente dans l'Eglise, et c'est du jubilé romain qu'ont pris origine les jubilés locaux, comme ceux de Lyon, du Puy-en-Velay, de Saint-Jacques de Compostelle, etc.

* *

Tous les auteurs s'accordent à reconnaître Boniface VIII comme le premier Pape qui, en 1300, ait *officiellement* accordé le Jubilé. Ce Pontife avait remarqué que, dès le commencement de janvier de l'année 1300, le concours des pèlerins à la basilique de Saint-Pierre se faisait plus considérable et augmentait tous les jours. Les pèlerins disaient venir s'agenouiller devant le corps du Prince des apôtres pour obtenir la rémission de leurs fautes accordée spécialement cette année-là. Le Pape étonné voulut interroger lui-même un de ces pèlerins, de famille noble de Savoie, âgé de cent sept ans. Ce vieillard lui dit que son père avait, au siècle précédent, gagné cette indulgence et lui avait bien recommandé de ne point négliger cette grâce si Dieu lui accordait de vivre jusque-là. Il y avait donc une tradition jubilaire bien constatée ; elle ne reposait, il est vrai, sur aucun document officiel, mais n'en existait pas moins. Boniface VIII n'avait rien de mieux

à faire
lui don
quant
fit par
le 22 fé

Ce
avons c
tempor
de Sain
de l'An
Pierre.
dinal S
lecteur
diction
la colon
un tapi
décorer

Ma
de scén
reprodu
Cette p
la parti
deux p
ment e
chape e
eux des
sur le f
Pontife
tout l'e
ment, l

Bo
taines
s'écoul
gence, l
tes aux
Paul su
réduite

La
Saint-P
cérémon
courrie
velle et
Afin d'
l'ostens

à faire que d'entériner en quelque sorte cette tradition vénérable, lui donner des lettres patentes officielles, et la canaliser en indiquant plus clairement les conditions à accomplir. C'est ce qu'il fit par la bulle *Antiquorum*, donnée, à l'instance des cardinaux, le 22 février 1300.

Ce texte est inséré au corps du Droit canonique, mais nous avons de la proclamation de ce premier jubilé un souvenir contemporain. Une peinture, conservée dans une des nefs latérales de Saint-Jean de Latran, nous montre la première promulgation de l'Année sainte, faite du portique, maintenant détruit, de Saint-Pierre. Le Pape est en chape et en tiare ; à sa gauche est le cardinal Stefaneschi avec une riche dalmatique, et, à sa droite, un lecteur ou diacre de l'Eglise romaine lit au peuple la bulle d'indiction du jubilé. Un autre cardinal se tient à moitié caché entre la colonne et la fin du taleau. Sous les mains du pontife s'étale un tapis aux vives couleurs, et ses armes, — celles des Gaetani, — décorent le balcon où se fait la proclamation.

Mais cette peinture n'est que le fragment infirme d'une grande scène que, sur ordre de Boniface VIII, le pinceau de Giotto reproduisit sur la *loggia* ou tribune de Saint-Jean de Latran. Cette peinture, aujourd'hui perdue, et dont il ne reste plus que la partie centrale et un dessin édité par Muntz, se divisait en deux parties. Au centre de la partie supérieure se voit le fragment encore conservé ; de droite et de gauche, les cardinaux en chape et mitre blanche, ou en chasuble ou dalmatique ; derrière eux des moines, puis des soldats dont les hallebardes s'emporent sur le fond. L'*ombrellino* ou dais sert à indiquer la présence du Pontife. La partie inférieure est réservée au peuple qui a envahi tout l'espace, et écoute, avec des sentiments de joie et d'étonnement, la grande nouvelle que lui annonce le Pape.

Boniface VIII, en accordant cette indulgence, y mettait certaines conditions. Il fixait d'abord à cent ans l'espace qui devait s'écouler entre deux jubilé, et exigeait, pour gagner cette indulgence, le repentir avec la confession de ses fautes et trente visites aux deux basiliques de Saint-Pierre du Vatican et de Saint-Paul sur la voie d'Ostie. Pour les étrangers, ces visites étaient réduites de moitié.

La promulgation faite, le Pape déposa la bulle sur l'autel de Saint-Pierre, comme hommage au Prince des apôtres, fit faire une cérémonie analogue à Saint-Paul-hors-les-Murs et expédia des courriers dans toutes les directions, pour annoncer la grande nouvelle et inviter les fidèles à venir à Rome profiter de cette faveur. Afin d'exciter la piété des pèlerins, on faisait, chaque vendredi, l'ostension du voile de sainte Véronique (*volto santo*), et c'est pour

ce motif que, dans les médailles pontificales, par exemple dans celle de Grégoire XV, on représente ce voile au-dessus de la porte sainte.

Or, le monde catholique s'ébranle à la voix de Boniface VIII. Nous sommes dans des siècles de foi, et, pour obtenir la rémission de leurs fautes, il n'y a point de sacrifices dont les fidèles de ces temps ne soient capables.

La longueur du voyage, ses embarras, le peu de sûreté des routes, les chaleurs de l'été, la difficulté de se procurer des vivres, ne les arrêteront point, et Rome verra cette année dans ses murs deux millions de pèlerins. Pour aller à Saint-Pierre, il fallait passer sur le pont Saint-Ange, et le Pape dut le faire diviser en deux parties, dans le sens de sa longueur, pour que ceux qui allaient à la basilique ne se rencontrassent point avec ceux qui en revenaient. Nourrir tout ce peuple était un problème d'autant plus difficile à résoudre que Rome ne comptait guère alors que 25,000 habitants. Comment y parvint le Pontife ? Nous ne le savons, mais toujours est-il que les chroniqueurs de l'époque font précisément remarquer que les vivres ne manquèrent jamais.

Chaque pèlerin tenait à déposer son obole sur le tombeau du Prince des apôtres, et un historien contemporain, Villani, dit que les aumônes se montèrent à 50,000 florins d'or, plus d'un demi-million, chiffre énorme pour ce temps. Il ajoute que cette somme était presque entièrement constituée par de la monnaie de cuivre. Cela explique pourquoi deux clercs étaient en permanence devant la Confession de Saint-Pierre, ramassant avec des râteliers les aumônes des fidèles. Le Pape utilisa cet argent pour faire des réparations à Saint-Pierre et à Saint-Paul et les pourvoir de rentes.

* * *

Boniface VIII avait fixé le Jubilé chaque cent ans ; Clément VI, en 1389, à chaque trente-trois ans, en souvenir des années que le Sauveur passa sur la terre. Nicolas V, en 1456, reprit la tradition cinquantenaire, et enfin Paul II, voulant que tout chrétien pût, une fois dans sa vie, jouir de cette faveur, fixa définitivement à vingt-cinq ans l'espace qui devait s'écouler entre deux Jubilés. C'est encore la règle que l'on suit aujourd'hui.

Boniface VIII avait assigné pour les visites d'obligation les deux basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul ; Clément VI y ajouta celle de Saint-Jean de Latran, et Grégoire XI, Sainte-Marie-Majeure. La confession,—non l'absolution,—est une des œuvres obligatoires ; on ne sait à quelle époque précise la communion fut explicitement imposée comme conséquence de la confession, mais,

depuis
confes
aux pr

Po

IV su

ces en

à venir

ils étai

cepend

ticle de

compag

fidèles

vaient

disposit

qui, en

que pou

Tou

seurs to

soudre e

dant à c

tous les

Enf

fiter de

en étend

le Jubilé

que les

deur du

nombre

Les

et y prie

Il fa

ment, pu

vêpres à

jour Sai

doivent

done, po

tion : ce

échelon

Bou

mainten

a prescri

gers.

Le P

tions ; e

depuis longtemps, elle est obligatoire et on ne peut, par une seule confession et communion, satisfaire à la fois au devoir pascal et aux prescriptions jubilaires.

Pour rendre plus considérable le concours des fidèles, Sixte IV suspendit pendant l'Année sainte toutes les autres indulgences en vigueur dans l'Eglise. Les fidèles étaient ainsi contraints à venir à Rome s'ils voulaient obtenir la rémission des peines dont ils étaient débiteurs envers la Justice divine. Quelques dévotions, cependant, furent plus tard exceptées, comme l'indulgence à l'article de la mort, celle des quarante heures, de l'Angelus, de l'accompagnement du Saint Sacrement aux malades. De plus, si les fidèles ne pouvaient pas gagner pour eux d'indulgences, ils pouvaient continuer à en gagner pour les âmes du Purgatoire, et des dispositions pontificales autorisèrent à leur appliquer toutes celles qui, en vertu des décrets de concession, n'auraient été concédées que pour les vivants.

Toujours dans le même but, le Saint Siège enlève aux confesseurs tous les pouvoirs extraordinaires qu'ils auraient reçus d'absoudre des cas et censures réservés au Saint Siège. Il y a cependant à cette loi un certain nombre d'exceptions indiquées dans tous les auteurs qui traitent de la partie canonique du jubilé.

Enfin, tout le monde ne pouvant se rendre à Rome pour profiter de cette indulgence, Alexandre VI commença le premier à en étendre le bienfait au monde entier, mais seulement après que le Jubilé romain eût pris fin, suivi par ses successeurs. C'est ainsi que les Souverains Pontifes ont voulu conserver intacte la grandeur du Jubilé romain, et permettre néanmoins à un plus grand nombre de fidèles de jouir de ses bienfaits.

Les deux autres conditions sont : visiter les quatre basiliques et y prier.

Il faut d'abord entrer dans les basiliques et en sortir réellement, puis faire les quatre visites en un seul jour : des premières vêpres à la fin du jour suivant : on ne pourrait donc visiter un jour Saint-Pierre, un autre jour Saint-Paul. De plus, ces visites doivent se faire pendant vingt jours consécutifs ; le fidèle devra donc, pour gagner l'indulgence, satisfaire à cette double condition : celle des visites des quatre basiliques en un jour, et leur échelonnement pendant vingt jours successifs.

Boniface VIII avait ordonné trente visites, et ce nombre fut maintenu pendant longtemps. Pour le jubilé actuel, Léon XIII a prescrit vingt visites pour les Romains, et dix pour les étrangers.

Le Pape ordonne de prier dans ces visites, suivant ses intentions ; celles-ci sont exprimées dans la bulle d'indiction du jubi-

lé (11 mai 1899) : " L'exaltation de l'Eglise, l'extirpation des hérésies, la concorde des princes catholiques et le salut des peuples chrétiens." Le Pape ne demande pas seulement une oraison mentale, mais une prière vocale, ainsi que l'indique expressément Benoît XIV. C'est, du reste, aux huit bulles que ce grand Pape donna à l'occasion du jubilé de 1750 que les théologiens doivent s'adresser pour connaître les obligations canoniques attachées à l'obtention de la grâce jubilaire, car ce Pape a, on peut le dire, épuisé la matière.

Mais, dira t-on, dans quel but imposer des œuvres si longues et si difficiles pour gagner, après tout, une indulgence plénière ? Les basiliques où l'on doit prier sont éloignées les unes des autres, et les visiter en vingt-quatre heures, et ce pendant dix ou vingt jours, impose une véritable fatigue qui se surajoute aux dépenses et aux incommodités d'un long pèlerinage. Il est bien plus simple de rester chez soi, et de réciter quelques-unes des prières auxquelles les Souverains Pontifes ont attaché une indulgence plénière.

Il est facile cependant de faire remarquer que précisément ces indulgences, à l'exception de quelques-unes, sont suspendues pendant l'Année sainte, et que si le fidèle peut toujours obtenir le pardon de ses fautes, il n'a, cette année-là, relativement que très peu de moyens de satisfaire à la Justice divine. Mais, de plus, l'indulgence du jubilé diffère de toutes les autres.

Nous savons d'abord que l'abondance des grâces est ordinairement en raison directe des efforts que nous faisons pour les obtenir, et l'indulgence jubilaire, demandant davantage de notre part, nous sera plus profitable. De plus, la bulle de Boniface VIII indique la grandeur de cette faveur : " Nous accordons non seulement un plein et large, mais *un très plein pardon de tous les péchés.*" Une indulgence en soi ne saurait être plus plénière qu'une autre, toutefois une indulgence peut être accompagnée de grâces nombreuses qui permettront au fidèle de gagner d'une façon plus complète ce "très plein pardon de tous les péchés" avec la rémission de la peine qui leur est due. A la voix de son Vicaire, qui ouvre d'une manière inusitée les trésors spirituels dont il est l'infaillible gardien, Dieu répond par une telle effusion de faveurs que les fidèles pourront obtenir le " très plein " pardon de leurs fautes.

Voilà le sens, la portée, l'ampleur de la grâce jubilaire. Elle demande notre coopération, car, comme dit Boniface VIII, " le mérite sera plus grand et le fruit plus considérable dans celui qui mettra plus de dévotion à visiter les basiliques." Mais étant donnée cette coopération des fidèles, Dieu répand sur eux ses

faveurs
la terre
sans l'
biens s
arrac
la gra

Fa
en les c

Le
trois or
nellem
que le s
Mais an
daille d
décemb
trône, t
la bulle
sur une
connaît
que not
dant qu
leurs no

Hél
ni salve
en deuil
de Saint
peuple e
qui, com
Les curs
pécher.
est impo
que per
tesses de

Mais
prépar
ensuite p
les place
saint, Lé
joignait,
en augm

faveurs avec une abondance telle, qu'aucune autre indulgence sur la terre ne saurait lui être égalée, ni même comparée. Nous étions sous l'esclavage du péché, et ce jubilé nous fait reconquérir les biens spirituels dont nous nous étions laissé dépouiller ; il nous arrache à la servitude du démon et est vraiment la grande joie, la grande rémission du peuple chrétien.

* * *

Faisons maintenant la description des cérémonies jubilaires en les divisant selon leur ordre naturel.

Le Jubilé s'annonce par la lecture des bulles pontificales,—trois ordinairement,—que des cardinaux délégués vont lire solennellement sous le porche des quatre grandes basiliques, pendant que le son des cloches l'annonce joyeusement à la Ville éternelle. Mais anciennement la cérémonie était plus solennelle. Une médaille de Clément VIII nous montre le Souverain Pontife, le 19 décembre 1600, quatrième dimanche de l'Avent, assis sur son trône, tiare en tête, donner à un prélat, qui fut ensuite Paul V, la bulle d'indiction, et celui-ci la lire au peuple après être monté sur une chaire érigée pour la circonstance. Mais il fallait faire connaître à toute la ville l'annonce du jubilé, et c'est pour cela que nous voyons dans le fond des trompettes qui sonnent, pendant que des pièces d'artillerie du château Saint-Ange mêlaient leurs notes puissantes aux cloches des 350 églises de Rome.

Hélas ! cette année, nous n'avons eu ni sons de trompettes, ni salves d'artillerie. Malgré le Jubilé qui va s'ouvrir, l'Eglise est en deuil ; le Souverain Pontife n'est pas descendu devant la porte de Saint-Pierre, comme Clément VIII : il ne s'est point montré au peuple comme Boniface VIII, et c'est Mgr de l'Aquila-Visconti qui, comme le montre un instantané, a lu la Bullé à Saint-Pierre. Les curseurs,—huissiers,—pontificaux ont été, en voiture fermée, répéter la même lecture dans les autres basiliques dont la visite est imposée pour le Jubilé. C'est toute la cérémonie extérieure que permettaient aujourd'hui le malheur des temps et les tristesses de l'Eglise.

* * *

Mais le Jubilé est une si grande grâce qu'il convient de s'y préparer par la prière, et on doit à Benoît XIV la coutume, suivie ensuite par ses successeurs, de donner au peuple, dans les rues et les places publiques, des missions. Le premier prédicateur fut un saint, Léonard de Port-Maurice, qui, à ses ferventes exhortations, joignait, devant ses auditeurs, des flagellations jusqu'au sang qui en augmentaient l'effet. Le Saint conseilla à Benoît XIV, a cette

occasion, l'érection du Chemin de croix dans l'arène du Colisée, et devint le grand initiateur de cette pratique si chrétienne. Ce Chemin de croix est maintenant détruit par les Italiens, sous prétextes de recherches historiques déjà faites sous Napoléon et dont on possédait les plans. La croix les gênait, que la croix aussi disparaîsse !

Léon XIII a ordonné des missions, mais les rues et les places publiques sont fermées à Rome aux prédicateurs de l'Evangile, et on n'y peut annoncer Jésus-Christ qu'à portes closes.

* *

Anciennement, le Jubilé était déclaré ouvert par la lecture de la Bulle pontificale. Alexandre VI, pour mieux frapper les esprits et leur faire apprécier l'importance de cette grâce, eut l'idée d'une cérémonie nouvelle qui symbolisât cette effluve de faveurs divines que Dieu allait répandre sur son Eglise.

Il résolut d'ouvrir dans la basilique de Saint-Pierre une porte nouvelle où l'on ne pourrait entrer que cette année-là, et qui resterait fermée jusqu'au nouveau Jubilé. Il indiquait ainsi la surabondance de grâces, leur caractère extraordinaire et essentiellement transitoire, engagement indirect aux fidèles à en profiter pendant qu'il en était encore temps. Le rite établi pour cette ouverture est resté encore en vigueur.

Dans les médailles qui montrent la porte sainte, on y représente souvent, comme on l'a vu plus haut, la sainte Face, pour rappeler l'ostension des reliques qui aura lieu durant l'année jubilaire.

Le cortège pontifical se forme dans les appartements du Vatican, et le Pape descend en tiare, entouré de sa cour, précédé de la croix, accompagné des cardinaux, archevêques et évêques, dans le vestibule de Saint-Pierre, en face de la porte sainte, qui se trouve la dernière du côté droit.

Dans la majestueuse porte ouverte par Paul IV, Grégoire XIII a édifié la porte sainte. L'inscription qui se lit au-dessus rappelle que Léon XII, Pie VI et Benoit XIV l'ont ouverte et fermée, et lui donne le nom de *porte dorée*. Au centre est une croix de bronze que le Souverain Pontife donnera ensuite à une église qu'il veut honorer. Des indulgences sont attachées à quiconque baise cette croix, et elles accompagnent ce signe de notre rédemption à sa nouvelle destination.

De l'intérieur de la basilique, nous lisons, au-dessus de la porte, une inscription qui nous fait savoir que sa forme actuelle lui a été donnée par Clément X. Elle est surmontée d'une mosaïque représentant, sur fond d'or, saint Pierre sortant d'un nuage

ayan
fave
Une
dévo

mur
pant
faire
Cett
en 15
cisele
brise

per à

I
allun
légue
cérém
saint
mart
et un
la fig
verse
la jus

E

mar
rappel
ans, a
cérém
pute, i
qu'ils
l'autre

Le

abatte
tencien
VII).

que da
dirige
prend
la basi
Te Dev

C'

du tom
le Pap
les tro

ayant les clés en mains. C'est bien nous indiquer que toutes ces faveurs divines nous viennent de saint Pierre et ses successeurs. Une petite croix est placée à portée des fidèles, qui la baisent par dévotion.

Les maçons ont travaillé la veille pour rendre moins épais le mur de la porte sainte, afin que le Souverain Pontife, en le frappant avec le marteau, puisse faire tomber quelques briques et faire vraiment une ouverture sans se contenter de l'indiquer. Cette précaution n'est pas inutile. Grégoire XIII, en frappant, en 1575, la porte sainte avec un marteau d'argent artistement ciselé, mais fait de 14 pièces, vit, sous la force du choc, celui-ci se briser en plusieurs morceaux, dont un, rebondissant, vint le frapper à la main.

La procession s'organise et chaque personne porte un cierge allumé. Arrivé devant la porte sainte, le Pape commence par déléguer les trois cardinaux qui doivent, en son nom, faire la même cérémonie dans les autres basiliques, puis s'avance vers la porte sainte, pendant que le cardinal grand pénitencier lui présente le marteau d'argent. Pour le jubilé prochain, le marteau sera en or et un don de l'épiscopat catholique. Le Pape, ainsi que le montre la figure, frappe trois la porte avec le marteau, entonnant le verset : "*Aperit mihi portas justitiae*. Ouvrez-moi les portes de la justice."

En 1825, quand Léon XII rendit au cardinal Castiglioni le marteau d'argent, il lui dit quelques mots à voix basse. Il lui rappelait ce qui s'était passé entre eux deux, il y avait cinquante ans, au jubilé de Pie VI en 1775. Tous deux assistaient à cette cérémonie comme acolytes, mais ayant eu alors un sujet de dispute, ils s'étaient réciproquement menacés avec les chandeliers qu'ils portaient. L'un d'eux, cinquante ans après, était Pape, l'autre allait bientôt le devenir sous le nom de Pie VIII.

Le Souverain Pontife étant revenu à son trône, les maçons abattent le mur, en enlèvent rapidement les débris, et les pénitenciers de Saint-Pierre lavent le seuil avec l'eau bénite (Clément VII). Le Pape se lève alors, dépose la mitre ou la tiare, et invoque dans une oraison la protection du Tout-Puissant. Puis il se dirige à la porte sainte, tient de la main droite un cierge allumé, prend de l'autre la croix papale, et entre processionnellement dans la basilique, suivi des cardinaux, de toute sa cour et chantant la *Te Deum*.

C'est cette cérémonie que reproduit le magnifique bas-relief du tombeau de Clément X. Une médaille de Pie VI nous montre le Pape devant la porte sainte, au moment où il va lui donner les trois coups de marteau traditionnels : une autre d'Innocent

X le représente devant la porte à moitié renversée ; une troisième de Léon XII nous le fait voir entrant dans la basilique, et, dans cette autre d'Innocent X, il est déjà entré, et des groupes de pèlerins se disposent à le suivre.

Dès que le Pape est entré dans Saint-Pierre, le Jubilé est ouvert, et on peut faire les visites d'usage. Il est mieux de commencer par faire toutes les visites et de laisser la confession et la communion comme clôture du jubilé, car les dispositions étant à ce moment plus parfaites, l'indulgence, qui se gagne au moment précis où s'accomplit la dernière œuvre imposée, produira dans toute sa plénitude ses effets dans l'âme.

* * *

Le Jubilé ouvert, les pèlerins accourent en foule, et Rome leur donne l'hospitalité avec une générosité qui étonne, parce qu'elle dépasse ses ressources. C'est vraiment la chrétienté qui est à Rome, et par ceux qu'elle envoie, et par les secours qu'elle verse dans les mains du Père commun des fidèles, vidant pour les pèlerins un trésor pontifical qui, cependant, ne s'appauvrit point. C'est, en effet, le caractère singulier que présentent ces multitudes de fidèles logés et entretenus en grande majorité, aux frais du Souverain Pontife, à la Trinité des Pèlerins et dans les nombreuses succursales qu'on avait été obligé d'ouvrir un peu partout.

Prenons, par exemple, le jubilé de Clément VIII, en 1600. La population de Rome se montait alors à 109,000 habitants, et cette ville reçut à peu près 3,000,000 de pèlerins, dont 300,000 venaient de France. C'est le nombre le plus considérable qu'on ait jamais constaté dans un jubilé.

La Trinité des Pèlerins donna l'hospitalité à 500,000 personnes, sans compter tous ceux qui descendaient chez les différentes communautés religieuses ou dans les hospices nationaux. On compta 200,000 pèlerins qui assistèrent aux fêtes de Pâques.

Mais la difficulté de nourrir ces grandes foules apparaît encore plus étonnante si nous nous reportons aux jubilés antérieurs. On sait, en effet, que pendant les Papes d'Avignon, Rome n'avait que 17,000 habitants et que, jusqu'en 1527, ce chiffre oscillait entre 30 et 40,000. Avec une ville dont la population était si restreinte, procurer des vivres aux étrangers qui la triplaient ou quadruplaient était un problème. Et, cependant, jamais les provisions ne manquèrent.

Les *diarii*,—journaux manuscrits de l'époque,—qui nous parlent presque tous de la difficulté de nourrir ces foules, signalent

les e
quan
Les
pèler
s'ent
sourc
V
Ils on
—on
Cette
mes)
jours
de th
L
des pr
vaient
goire
donna
To
pèlerin
maines
ces ro
prince
sions s
le Ven
femmes
plats.
La
en 1550
Charité
institut
récente,
par exe
voir les
accorda
de la Tr
son nom
recevoir
les main
fermera

Mais
voir à l

Les envois de blé que faisaient faire les Papes et aussi les grosses quantités de poisson qui venaient des côtes de la Méditerranée. Les pèlerins auront de la viande dans l'hospice,—la Trinité des pèlerins,—qui les héberge, mais il aurait été difficile de pouvoir s'en procurer pour une aussi grande multitude ; la grande ressource sera le poisson.

Voulez-vous avoir le menu de ces pèlerins sous Clément VIII. Ils ont un grand plat de salade et un autre de viande de vache, —on lui laissait alors son véritable nom,—ou d'agneau froid. Cette viande était taillée en morceaux de demi-livre (160 grammes) chaque, puis une soupe, un demi-litre de vin et un pain. Les jours maigres, la viande était remplacée par une égale quantité de thon, ou un hareng par personne.

Les registres de l'hospice nous donnent par le menu le détail des provisions faites pour nourrir les pèlerins. Ceux-ci se trouvaient parfois au nombre de 5,000 dans le même local,—sous Grégoire XIII,—et un jour de dimanche de 1575, le même hospice donna à manger à 17,000 personnes.

Tout le monde rivalisait de zèle pour recevoir et héberger les pèlerins. Les chroniques du temps nous montrent des dames romaines prendre les pèlerins et leur donner l'hospitalité. Les princes romains ouvrent généreusement leurs greniers, comme le prince Jules Colonna, quand les boulangers voient leurs provisions sur le point de s'épuiser. Un autre, le prince Ludovisi, veut, le Vendredi-Saint 1659, traiter à sa table 12,000 hommes et 2,000 femmes, et les traite en prince, puisque le dîner compte huit plats.

La Trinité des pèlerins ne devint hospice que sous Jules III, en 1550, et sa transformation est due à Saint Philippe de Néri. Charité, telle fut la devise qu'adopta ce Saint pour la nouvelle institution dont il dotait Rome chrétienne. De fondation toute récente, car son berceau se place au 16 août 1548, elle commença par exercer sa belle devise au jubilé de 1550, louant, pour recevoir les pèlerins, une petite maison qui fut vite pleine. Paul IV accorda à la nouvelle confrérie l'église paroissiale de Saint-Benoît de la Trinité, qui devint l'église de la Trinité, d'où l'hospice prit son nom, et pendant trois cents ans a abrité, hébergé, sans rien recevoir d'eux, des millions de pèlerins. Il est maintenant dans les mains du gouvernement, qui en a fait l'Asile de Savoie, et le fera soigneusement aux pèlerins de 1900.

* * *

Mais les fidèles arrivaient par groupes, d'abord pour pourvoir à leur sécurité personnelle, puis pour rendre le voyage

moins fatigant. De là aux pèlerinages en confréries, il n'y avait qu'un pas qui fut vite franchi. Ces confréries se formaient dans une ville, qui en avertissait officiellement l'hospice de la Trinité, afin que tout fût prêt pour recevoir les confrères, et ceux-ci se mettaient en route avec un costume particulier, des règlements qui leur étaient propres, leurs étendards et leurs emblèmes. La médaille ci-contre nous montre une de ces confréries entrant à la basilique de Saint-Pierre pour gagner l'indulgence du jubilé.

Ces compagnies portaient l'empreinte du temps. Ainsi, quelques-unes, celle dite des Ermites, se composaient de confrères qui s'étaient astreints à un rigoureux silence. Une autre était formée de pèlerins venus à Rome pieds nus, la tête couverte de cendres et se frappant les épaules nues avec des chaînes de fer qu'ils rougissaient de leur sang. Cette confrérie avait fait 700 milles romains (1,200 kilomètres) en trente-cinq jours de chemin, et avait l'obligation de se donner la discipline trois fois par jour. D'autres parlaient aux yeux des populations en représentant les mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Sous Clément VIII (1600) vint à Rome la compagnie de Saint-Genès de la Marca, qui figurait des scènes bibliques, comme le sacrifice d'Abraham, l'échelle de Jacob, Judith avec la tête d'Holopherne. Sous Grégoire XIII (1575), le même pays avait envoyé à Rome une autre procession qui représentait les pénitents de Ninive, les prophètes, puis les apôtres, les évangélistes qui accompagnaient un char triomphal figurant l'Eglise. Tout cela s'accomplissait avec tant d'ordre et de précision que le peuple romain et tous les pèlerins en étaient grandement édifiés.

Croire que cependant tout fût parfait dans ces processions serait inexact : la nature humaine est toujours la même, et l'impétuosité des caractères, propre à cette époque, bien que contenue par le frein de la religion, n'avait cependant pas totalement abdiqué. Ces compagnies élevaient souvent des difficultés sur la présence, et des conflits se produisaient à la place du Peuple par où elles entraient dans la Ville éternelle. Les Papes ne trouvèrent pas d'autre moyen de terminer ces contestations que de laisser en permanence sur la place le *Bargello*, chef de la police, avec une troupe de soldats dont les procédés sommaires causaient une salutaire crainte dans l'âme des pèlerins. Le remède était à la hauteur du mal. Mais ces contestations étaient loin d'être la règle, et, d'autre part, l'autorité s'empressa de les faire cesser en y pourvoyant suivant les cas.

I
gner
-ce no
des p
duisi
lèren
200 p
dans
morts
de ma
accide
les ap
S
Papes
titués
les col
proces
ce que
U
qu'acco
dire q
la piét
Ce pap
fois la
des fa
dante
santa
nus les
tous le
Aussi l
un de c
venir.
Or
process
la Com
une pro
mois av
Rosaire
n'est pa
VIII po
évaluen
Rome j
En
à Innoc

Les Souverains Pontifes avaient fixé trente visites pour gagner l'indulgence jubilaire, mais ils durent plusieurs fois réduire ce nombre pour des motifs divers. D'abord il arriva que la foule des pèlerins fut telle que quelquefois des accidents graves se produisirent. Ainsi, sous Nicolas V, en 1450, les pèlerins s'amoncelèrent en telle quantité sur le pont du château Saint-Ange que 200 personnes moururent écrasées, ou furent par la foule jetées dans le Tibre. Le Pape, considérant que ces pèlerins étaient morts dans les exercices du jubilé et à leur occasion, leur fit faire de magnifiques funérailles. Il prévint aussi le retour de pareils accidents en faisant abattre quelques masures qui empêchaient les approches du pont, et en fit relever les parapets.

Se souvenant de la force que donne l'union dans la prière, les Papes accordèrent le privilège à un certain nombre de Corps constitués, comme les Chapitres des principales basiliques de Rome, les collèges de la cour pontificale, de pouvoir faire ces visites en procession et satisfaire, par une ou deux de ces processions, à tout ce que les bulles pontificales demandaient sous ce rapport.

Un des jubilé qui ont eu le plus de retentissement est celui qu'accorda Clément VIII à l'ouverture du XVII^e siècle. Il faut dire que ce Pape fit tout ce qui dépendait de lui pour augmenter la piété et le zèle des fidèles. Un seul trait permettra d'en juger. Ce pape avait soixante-dix ans ; or, il voulut faire soixante-dix fois la visite des quatre basiliques, chacune d'elles en expiation des fautes qu'il avait pu commettre pendant l'année correspondante de sa vie. Tous les dimanches, il montait à genoux la *Scala santa* et en arrosait les degrés de ses larmes. Il accompagna pieds nus les processions des pèlerins, jeûna pendant l'année jubilaire tous les mercredis, et le samedi ne prenait que du pain et de l'eau. Aussi Dieu bénit visiblement le zèle de ce pontife, et ce jubilé est un de ceux dont l'histoire conserve plus profondément le souvenir.

Or, sous ce Pape, les Romains prirent l'habitude de faire en procession les visites jubilaires. Le premier jour d'octobre 1600, la Compagnie du suffrage de Rome fit, pour gagner l'indulgence, une procession de 25,000 personnes. Le second dimanche du même mois avait lieu la procession de la dite Bienheureuse Vierge du Rosaire ; elle rassembla 50,000 personnes et 18 cardinaux. On n'est pas étonné, vu le zèle que déploya le saint pape Clément VIII pour la réussite du jubilé, que les documents contemporains évaluent à 3 millions à peu près le nombre de ceux qui vinrent à Rome pour de cette faveur.

En 1700, pendant l'année jubilaire, Clément XI avait succédé à Innocent XII. Voulant faciliter la visite des basiliques, il pu-

blia, le quatrième dimanche de l'Avent, deux notifications. Par la première, il autorisait les membres de la Confrérie du Crucifix de Saint-Marcel à gagner l'indulgence par une seule visite faite au Crucifix qui se trouve dans cette église. Par la seconde, il permettait qu'une seule visite faite à Saint-Jean de Latran, des premières aux secondes vêpres de saint Thomas, suffit pour toutes. Et le peuple se rendit en si grand nombre dans la basilique, qu'on fut obligé d'entendre les confessions en pleine rue et qu'on distribuait la Sainte Communion jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Sous ce même Pape, Cosme III de Médicis, grand duc de Toscane, vint à Rome pour gagner le jubilé. Suivant l'usage, on montrait chaque semaine solennellement au peuple les reliques de la Passion, dont font partie la sainte lance et le voile de sainte Véronique. Pour qui connaît Saint-Pierre, l'ostension se fait à une hauteur tellement considérable qu'il est bien difficile, en dépit des cierges allumés, de distinguer quelque chose, même en se mettant le plus près possible. Le grand duc voulait cependant obtenir la consolation de vénérer de plus près ces précieuses reliques et de baiser au moins leurs reliquaires. Pour lui permettre l'accomplissement de ce pieux désir, tout en maintenant les règles traditionnelles de l'ostension, Clément XI n'eut d'autre ressource que de le créer chanoine honoraire de la basilique Vaticane. Cosme III put ainsi jouir des privilèges de ce Chapitre, et celui qu'il prisait le plus fut de vénérer de près, de voir et de toucher la sainte lance et le voile de sainte Véronique.



C'est dans ces exercices de piété que se passait l'année jubilaire. Mais la charité y avait aussi sa grande part : nous en avons déjà parlé, et il serait trop long d'indiquer toutes les générosités des Souverains Pontifes, des cardinaux, des princes, du peuple lui-même vis-à-vis des pèlerins. Chaque Pape allait plusieurs fois pendant le jubilé à la Trinité des pèlerins : il lavait les pieds des pauvres, les servait à table et laissait d'abondantes aumônes pour pourvoir à leur subsistance. Léon XII, en 1825, se garda bien de manquer à ce devoir d'humilité et de charité. Ce Pape voulut faire pieds nus les visites prescrites, guidant ainsi dans les rues de Rome, au chant des cantiques et des hymnes sacrés, une longue théorie de pèlerins. Il voulut encore faire, avec le Sacré-Colège et en forme solennelle, la visite des quatre basiliques patriarcales, remplaçant la visite de Saint-Paul, qui venait d'être détruit, par celle de Santa-Maria in Transtevere.

Ces temps heureux, que Léon XIII a vus dans sa jeunesse, et dont il parle avec émotion dans la lettre qui annonce la future

con
est
tion
mon
me
cho
soig
teu
en q
fait,
cine
il se
qu'il
étran
side
terre
s'app
même
jubil

T
mois
devie
que q
s'arré
ferme
faire p
ces di
porte
Pr
vient d
vité, il
puis un
verit d
sainte
bénit d
bénite
ceint le
tencier
la porte
Ale
une bri
faire me

concession du jubilé, ne se renouvelleront pas cette année. Rome est au pouvoir de l'ennemi, le Pape est placé sous une domination hostile ; sa voix s'entend bien encore jusqu'aux confins du monde, mais ses pas ne peuvent dépasser le seuil des appartements où l'a confiné la révolution triomphante. A l'époque du choléra de Rome, Léon XIII aurait voulu avoir la consolation de soigner les malades et réaliser ce mot évangélique : " Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis." Le gouvernement italien mit en quarantaine le lazaret de Sainte-Marthe, que le Pape avait fait, à grands frais, arranger suivant toutes les règles de la médecine moderne. Léon XIII voudrait pouvoir gagner le jubilé, et il sera dans l'impossibilité matérielle d'observer les conditions qu'il a imposées. Et ce n'est pas un des spectacles les moins étranges de cette Rome, que de voir ce blanc vieillard qui préside aux destinées de l'Eglise, revêtu la plus haute autorité sur la terre, est le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, obligé de s'appliquer la Bulle que ses prédécesseurs ont donnée, et que lui-même donnera, pour permettre aux prisonniers de gagner leur jubilé, sans sortir de leur prison.

* * *

Toute l'année s'est passée en ces pieux exercices, mais vers le mois de décembre, les pèlerinages se multiplient, les pèlerins deviennent plus nombreux : le temps presse ! Quand il n'y a plus que quinze ou vingt jours avant que ce fleuve de grâces ne s'arrête, les Papes prolongent quelquefois jusqu'à l'Épiphanie la fermeture de la porte sainte, ou abrègent le nombre des visites à faire pour permettre aux retardataires de prendre leur part de ces divines faveurs. Enfin s'accomplissait la cérémonie de la porte sainte.

Prenons ce qui se passe au temps de Clément VII. Ce Pape vient de célébrer à Saint-Pierre les vêpres solennelles de la Nativité, il a vénéré avec tous les fidèles les reliques de la Passion, puis une procession, chantant le psaume *Nisi Dominus edificaverit domum*, se dirige au fond de la basilique, sort par la porte sainte et vient se ranger de l'autre côté. Le Souverain Pontife bénit d'abord les briques et le mortier, jetant sur eux de l'eau bénite et les encensant, puis, reprenant la mitre ou la tiare, il se ceint les reins d'un tablier blanc, reçoit du cardinal grand pénitencier la truette et étend par trois fois du mortier sur le seuil de la porte.

Alexandre VI, qui est l'auteur de ce rite, fit mettre sur le seuil une brique d'or et une autre d'argent. Ses successeurs ont préféré faire mettre dans le mur des médailles de leur pontificat. Au jubi-

lé suivant, ces médailles sont remises au Souverain Pontife, qui les distribue comme souvenir aux princes chrétiens. Sur cette première couche de mortier, on pose une pierre carrée et bien propre que le Pape scelle dans le mortier. Le cardinal grand pénitencier, à son tour, aidé des pénitenciers de Saint-Pierre, met une ou plusieurs briques sur le mur que les maçons élèvent ensuite, et la porte se clôt pendant que les chœurs entonnent l'hymne *Celestis urbs Jerusalem*.

* * *

La cérémonie est terminée, le fleuve de grâces a cessé de couler sur la ville de Rome, mais depuis Alexandre VI, il n'est point pour cela arrêté et va s'étendre sur le monde entier. Ce Souverain Pontife et ses successeurs, imitant son exemple, ont étendu, l'année suivante, au monde entier les grâces du Jubilé. Les conditions à remplir sont différentes, et il est impossible de les indiquer *a priori*, parce que les concessions précédentes ne peuvent point nous servir de règle, chaque Pape étant libre de déterminer les œuvres auxquelles il accorde cette indulgence.

Pie IX eut le privilège unique d'avoir pu célébrer deux fois le jubilé, ouvrir et fermer deux fois la porte sainte. La première fois, chassé de sa ville de Rome par la révolution, il avait dû se réfugier à Gaëte, d'où il rentra aux premiers jours d'avril 1850. Mais l'ébranlement causé par cette révolte était encore loin d'être calmé, et les circonstances politiques ne pouvaient conseiller une mesure à l'abri de laquelle la révolution aurait pu plus facilement reorganiser ses cadres et recommencer la lutte. Pie IX accorda cependant un jubilé en même temps à Rome et à tout le monde catholique, mais sans convier les pèlerins à la Ville éternelle, ni ouvrir la porte sainte.

En 1875, Pie IX avait vu les Italiens entrer dans Rome par la brèche de la Porta Pia et abattre à coups de canon la porte du palais apostolique du Quirinal. Il avait assisté, impassible, aux outrages dont le couvraient chaque jour les journaux libéraux et se trouvait prisonnier et dépouillé. Il ne voulut point pour cela priver les fidèles de la grâce jubilaire, mais lui imposa "cette forme qui convenait à la condition des temps" ainsi qu'il le dit expressément dans sa Bulle d'indiction. Pas de cérémonies publiques, pas de promulgation solennelle, pas d'ouverture et de fermeture de la porte sainte. Les fidèles pouvaient venir à Rome gagner cette indulgence, mais comme le Pape entendait en même temps au monde entier la grâce jubilaire, il s'ensuivit que le concours des pèlerins fut forcément restreint. Pie IX regrettait que les circonstances des temps ne lui permettent point de déployer dans Rome la pompe antique des fêtes jubilaires, leur célébration

so
im
son
un
dif
du
du
ave
pu
les
les
les
son
ave
les p
des
dépe
tème
Vica
plus
le pr
7
conv
apôtr
où il
incon
M
que n
L
que de
teur, i
gion.
au cha
qu'un
tration
fication
que tou
comme
tuelle,
vaient
tant les
éternel

solennelle comme l'avaient fait ses prédécesseurs, mais il s'était imposé la loi de mettre l'Eglise en deuil à cause de la prison de son chef, et ne voulut point manquer à ce qu'il considérait comme un devoir.

Léon XIII se trouve dans des circonstances complètement différentes, ce qui explique qu'il ait suivi une autre ligne de conduite. Après un règne de vingt deux ans, où la dignité morale du Souverain Pontificat n'a fait que grandir et se développer avec une vie, une intensité, une force que les mauvais n'auraient pu soupçonner ; après avoir vu successivement presque toutes les puissances lui envoyer leurs ambassadeurs et lui demander les siens, il a voulu montrer qu'à sa voix les fidèles s'ébranlent, les peuples se réveillent et se mettent en marche. Il a parlé ; le son de sa voix est allé jusqu'aux confins de la terre, a résonné avec force et suavité dans tous les cœurs chrétiens ; et de tous les points du globe, Rome est devenue le centre des aspirations des peuples, le but de leur pèlerinage.

Ces pèlerinages, qui déjà s'annoncent si nombreux qu'ils dépassent les prévisions les plus optimistes, sont un magnifique témoignage de foi ; ils sont aussi un acte de dévotion au Pape, au Vicaire de Jésus-Christ, et nulle manifestation ne pouvait être plus opportune à une époque où l'on s'acharne à battre en brèche le principe d'autorité.

Tels sont, croyons-nous, les motifs pour lesquels Léon XIII a convié les fidèles du monde chrétien au tombeau du Prince des apôtres, dans cette ville où il n'est plus qu'un roi dépossédé, mais où il est encore le vrai souverain, parce qu'il règne en maître incontesté sur les intelligences et sur les cœurs.

Mais ce jubilé ne nous offrira point les consolants spectacles que nous ont donnés les autres.

Le Pape n'est plus roi de Rome, et toute manifestation publique de la religion chrétienne est, de par un gouvernement spoliateur, interdite dans la ville qui est le siège principal de cette religion. Les anciennes processions qui parcouraient les rues de Rome au chant des cantiques, ou le rosaire à la main, ne seront plus qu'un souvenir, et le roi Humbert ne permettra point des démonstrations de foi auxquelles il donnerait immédiatement une signification politique. C'est, en effet, un signe particulier à l'Italie que toute manifestation religieuse doit être considérée par elle comme un acte politique tendant, suivant la phraséologie habituelle, à détruire les institutions établies. Les Italiens ne pouvaient pas démontrer d'une manière plus lumineuse qu'en abattant les murs de la Porta Pia, ils n'étaient pas venus dans la Ville éternelle pour la conquérir, mais pour détruire l'Eglise. Le pou-

voir de l'Eglise est incompatible avec leurs aspirations, il est la négation de leur autorité, il s'ape par la base les plans dont ils caressent l'exécution ; aussi, après avoir crié : " Hors l'étranger ! " ils crient maintenant : " Hors l'Eglise et tout ce qui peut la rap-peler au peuple."

* * *

Mais Léon XIII a voulu accorder au peuple chrétien une der-nière grâce.

Le Comité international institué " pour rendre un solennel hommage à Jésus Rédempteur du monde ", lui avait fait deman-der, par l'intermédiaire d'un grand nombre de prélats, de pouvo-ir clore la dernière nuit du siècle par le Saint Sacrifice de la messe, célébré à minuit dans toutes les églises et chapelles de l'univers. Aucune prière ne pouvait être plus efficace pour remercier Dieu des grâces accordées et lui en demander de plus abondantes encore pour le siècle qui va commencer.

Léon XIII a accueilli cette prière et a donné plus qu'on ne lui demandait. En vertu d'une décision du 13 novembre 1899, tous les évêques pourront permettre dans les églises de leur dio-cèse de célébrer à minuit, le 31 décembre 1899, une messe de la Circoncision, à laquelle pourront communier les fidèles. La même faveur est accordée pareillement pour la nuit du 31 décembre 1900.

L'auguste Sacrifice de la Rédemption sera ainsi placé au com-mencement et à la fin de cette année jubilaire, et, par lui, nous pourrions demander à Dieu la remission de nos fautes et les grâces qui nous sont nécessaires pour bien profiter de l'inestimable fa-veur du Jubilé.

* * *

Je ne puis mieux faire, pour terminer, que de reproduire la touchante invitation par laquelle Léon XIII clôt sa remarquable Encyclique annonçant le futur Jubilé.

" Rome donc, ô mes fils bien-aimés qui pouvez venir, Rome vous invite avec amour à venir à elle, tous tant que vous êtes et où que vous soyez. Mais il convient que, dans ce temps sacré, un catholique, s'il veut être conséquent avec lui-même, ne séjourne à Rome qu'avec la foi chrétienne pour compagne. Il faut qu'il renonce au spectacle intempestif des choses légères et profanes, pour diriger au contraire son esprit vers ce qui peut inspirer la religion et la piété. Et ce qui pourra surtout lui inspirer ces sentiments, ce sera de considérer avec attention le caractère naturel de cette ville, et la marque divine qui lui a été si bien imprimée, qu'elle ne peut être modifiée par aucun dessein des hommes, ni par aucune violence. Jésus-Christ sauveur du genre humain a, en effet, choisi entre toutes la ville de Rome pour une

mission plus élevée, au-dessus des choses humaines, et il se l'est consacrée. C'est là qu'il a établi, après une longue et mystérieuse préparation, le siège de son empire ; là qu'il a voulu que s'élevât, durant la perpétuité des temps, le trône de son Vicaire ; c'est là qu'il a voulu que fût gardée sainte et inviolable, la lumière de la céleste doctrine, et c'est de là qu'il a voulu que, comme de son principe et de sa source très auguste, cette lumière se répandît au loin sur toute la terre, de telle sorte que quiconque se sépare de la foi romaine se sépare du Christ lui-même.

“ Les anciens monuments de sa foi, l'extraordinaire majesté de ses temples, les tombeaux des princes des apôtres et les catacombes des héroïques martyrs. ajoutent encore à la sainteté de Rome. Et quiconque saura bien entendre la voix de tous ces monuments, sentira qu'il n'est pas à Rome comme un voyageur dans une ville étrangère, mais qu'il est au contraire dans son propre pays, et, avec l'aide de Dieu, il s'en éloignera meilleur qu'il n'y était venu.”

Ce souhait du Souverain Pontife sera largement réalisé. Les fidèles accourront nombreux de tous les coins du globe pendant l'Année sainte, et emporteront de la Ville éternelle des trésors de grâces. L'Italie enverra plus de 250,000 pèlerins, et la France, représentée sous Clément VIII par 300,000 fidèles, dépassera peut-être ce nombre pour le Jubilé de 1900. Nous avons tant besoin de prier et d'expier pour notre pays !

Le grand Jubilé approche. Alleluia !

ALBERT BATTANDIER.

Le mouvement catholique

AU CANADA

Nous sommes heureux d'apprendre que Mgr Bruchési, dont la santé avait été, en ces derniers temps, assez atteinte pour le forcer à se réfugier à l'Hôtel-Dieu, est aujourd'hui parfaitement rétabli et sans doute prêt à donner de nouveau cours à son inépuisable activité.

M. F. Ferron, de la société légale Bruneau & Ferron, de Sorel, a décidé d'échanger la toge contre la bure du moine. Il se pré-

pare à entrer, lundi prochain, dans le monastère des Dominicains à St. Hyacinthe. Ce sont de ces vocations dont nous aimons à signaler et à saluer l'éclosion dans un pays comme le Canada catholique et français. Dieu merci, il n'y aura pas à désespérer de la race tant qu'elle nous offrira des exemples fortifiants comme celui-là.

Sa Grandeur Mgr Bégin doit aller, ces jours-ci, prendre en passant son collègue de Montréal, et tous deux partiront alors pour Ottawa, où ils se rendront sans doute pour élaborer leur jugement relativement à la question en litige de l'effondrement de la cathédrale en construction à Nicolet.

On croit que les arbitres pourront rendre leur sentence le 1er mars.

La prédication de la station quadragésimale à Notre-Dame de Montréal sera faite, cette année, par le T. R. P. Henri Hage, de l'ordre des Frères-Prêcheurs. Il n'est pas inconnu au Canada, car il a enseigné durant quelques années, croyons-nous, au monastère des Dominicains à St Hyacinthe et il a laissé, dans quelques endroits du pays, des traces d'une prédication qui a été très appréciée. Il a été élu Prieur du couvent d'Amiens le 30 janvier 1898.

On a célébré hier, par de grandes réjouissances et des fêtes d'un caractère religieux, dans toutes les maisons de l'ordre de la Providence, au Canada, le centenaire de la naissance de la Rde. Mère Gamelin, fondatrice et première supérieure de la communauté. Dans certaines maisons, on avait même ajourné des professions religieuses pour commémorer cet événement.

Les débuts d'une paroisse future viennent d'être jetés à Tétreauville, faisant aujourd'hui partie de la paroisse de Hull, par l'entente à laquelle on en est arrivé, dans une réunion de contribuables, de construire une chapelle qui sera un grand soulagement pour les personnes des environs, obligées de faire aujourd'hui un long trajet pour se rendre à l'église. La chapelle coûtera \$2,000, et lorsqu'elle sera terminée, les Pères Oblats de Hull iront y dire la messe deux fois par mois d'abord, puis une fois par semaine, jusqu'à ce qu'il plaise à l'archevêque de nommer un curé résidant.

C'est ainsi qu'ont commencé toutes les belles et florissantes paroisses que nous admirons aujourd'hui dans la riche vallée du St-Laurent.

Des difficultés ont menacé de surgir de nouveau à St. Ignace de Loyola, causées par l'arrestation de trois des perturbateurs de la paix dans l'assemblée qui a valu à la paroisse d'être interdite. Mais une délégation est allée depuis s'entendre avec Mgr de Montréal, et il est à espérer que la paix, l'union, l'oubli et la réparation du passé édifieront bientôt tous ceux qui iront visiter ce coin de terre.

M. l'abbé Lindsay, chapelain des Ursulines de Québec, voudra bien accepter toutes nos félicitations et nos souhaits de bonheur les plus entiers à l'occasion du 25^e anniversaire de son élévation à la prêtrise. Quelle somme de bien il a faite depuis ce temps ! Quelle carrière brillante il a parcourue ! Et comme il est bien resté l'homme de la situation ! *Ad multos annos !*

AUX ETATS-UNIS

Douze cents catholiques allemands de Chicago se sont réunis, il y a quelque temps, dans la grande salle de l'école St. Michel, pour arriver aux moyens d'établir une union plus intime entre les catholiques de cette nationalité, au moyen d'une organisation centrale dont le siège sera déterminé prochainement. Plus de cent sociétés étaient représentées à cette réunion et des catholiques d'une grande position sociale y ont porté la parole. Une autre réunion aura lieu le mois prochain pour parfaire l'organisation projetée et acceptée en principe.

Entre temps, on a décidé d'envoyer un délégué de chacune des sociétés catholiques présentes, à la convention allemande qui aura lieu à St. Louis, Mo., en mai prochain.

Les Canadiens-français feront bien de suivre et d'imiter, au besoin, le travail d'organisation et de préservation que font leurs coreligionnaires allemands.

Il y a quelques semaines, la Société du Saint Nom de Jésus, de l'église catholique St. Jean, d'Albany, tenait une grande réunion pour protester contre l'habitude de jurer et de blasphémer, commune à bien des gens dans cette ville, paraît-il, et organiser un mouvement en vue d'amener l'application des lois existantes pour la répression de cet abus. L'assemblée a adopté des résolutions dans ce sens, et comme elle a déjà fait beaucoup de

bien sous ce rapport, on compte sur le succès de cette campagne plus active encore contre les blasphemateurs.

Un chapelain de l'armée américaine, aux Philippines, dit que le whiskey a tué plus de soldats à Manille, que les balles des Philippines.

C'est la deuxième fois que cette accusation est portée contre les soldats américains. Cela ne parle guère favorablement d'un pays où il y a pourtant toute une armée de tempéranciers et de tempérancières. Il y a évidemment quelque chose qui ne va pas dans la campagne qu'ils mènent. Comporterait-elle, par hasard, plus d'hypocrisie que de zèle ?

Une personne bien renseignée, parfaitement au courant de la situation, nous affirme que le voyage de Mgr Gabriels à Cuba n'avait aucun caractère officiel. Simple question de se récréer et de prendre une vacance de quelques jours.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Un collaborateur de la *Gazette de Lausanne* a interviewé M. Brunetière pendant son voyage à Rome. Voici un extrait des déclarations de l'éminent écrivain qui intéressera certainement nos lecteurs :

Mais, enfin, actuellement, vous êtes bien décidé à faire de la *Revue* un recueil strictement orthodoxe, ce dont, d'ailleurs, comme catholique, je ne pourrais que me féliciter. Vous n'accueillez pas des études anti-catholiques.

Il faut s'entendre. J'accueillerai parfaitement des articles *atholiques*. C'est à dire, par exemple, l'étude d'un ministre protestant soutenant l'inspiration divine des Ecritures ou bien, s'il vivait encore, un article purement scientifique ou historique de Renan. Mais ce que je n'excuserais pas, ce serait un article d'une *hétérodoxie déclarée et militante*. Cela, non.

FRANCE.—Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, vient d'adresser à ses ouailles une magnifique lettre pastorale pour les inviter, à l'occasion de la reprise des travaux parlementaires, à adresser au Ciel des prières publiques pour attirer la bénédiction de Dieu sur la France. Ces pages sont si belles et l'éminent prélat y expose si clairement les revendications de

l'Eglise et le terrain sur lequel elle entend se placer pour les réaliser, que nous allons les citer presque *in extenso* :

Chaque année, depuis 1891, répondant aux vœux qui nous avaient été exprimés, nous vous avons convoqués à des prières publiques pour la France, à l'occasion de la reprise des travaux parlementaires ; nous le faisons aujourd'hui avec une conviction plus intime d'accomplir notre devoir épiscopal par cette invitation adressée au peuple chrétien.

La question ouverte au milieu de nous depuis les premières années de ce siècle qui s'achève est au-dessus des compétitions politiques. En effet, suivant les grands enseignements donnés par Léon XIII dans ses Lettres encycliques, et particulièrement dans celle du 16 février 1892 où il a voulu, *au milieu des sollicitudes de l'Eglise universelle*, témoigner son affection pour le noble peuple de France, nous devons nous unir sur le terrain de nos institutions constitutionnelles et travailler en même temps à conserver à notre patrie le caractère de nation chrétienne que les sectes antireligieuses voudraient lui enlever.

Suivant encore une belle et profonde pensée de Léon XIII que nous ne saurions trop méditer, « l'histoire d'un peuple révèle, d'une manière incontestable, quel est l'élément générateur et conservateur de sa grandeur morale. Aussi, poursuit le Souverain Pontife, que cet élément vienne à lui manquer, ni la surabondance de l'or ni la force des armes ne sauraient le défendre de la décadence morale, et peut-être de la mort (1) ». Or, nul ne peut nier que cet élément générateur et conservateur de la grandeur morale ne soit, pour la nation française, la foi chrétienne. Nous faisons donc acte de Français et de catholiques en défendant nos institutions chrétiennes et nationales en défendant nos institutions chrétiennes et nationales et en réclamant la liberté religieuse sur le terrain de nos libertés publiques dans l'état actuel de la société. Les catholiques ne font pas une œuvre de division et de haine ; ils demandent l'union des cœurs dans la charité et la vérité librement acceptée par leurs concitoyens.

Si nous ne nous faisons pas illusion, le besoin d'union se fait sentir dans toutes les âmes au moment présent. Nous l'avions déjà dit en vous convoquant aux prières publiques il y a quelques années ; ce besoin d'apaisement et d'union n'a fait que grandir.

La question qui se pose aujourd'hui n'est pas nouvelle, elle est ouverte, nous le disons tout à l'heure, depuis le commencement du siècle. Ce n'est pas ici le lieu de nous livrer à des études historiques sur les phases diverses qu'elle a subies durant cette période séculaire. Mais il est un rapprochement qui s'impose entre les premières années de ce siècle à son début, et les dernières années de ce siècle à son déclin.

En 1802, la France se recueillit après la tourmente qui avait emporté les ruines de la vieille société, d'où la vie s'était retirée peu à peu sous l'influence des doctrines impies.

(1) *Lettre encyclique de Léon XIII : Au milieu des sollicitudes de l'Eglise universelle*, 16 février 1892.

Devait-elle persister dans la voie où elle s'était engagée en rejetant le christianisme ? ou devait-elle demeurer une nation chrétienne ? Pie VII vint à nous, comme aujourd'hui Léon XIII, en apportant des paroles de pacification religieuse.

L'homme d'Etat chargé d'exposer la situation et les aspirations de la France devant les assemblées législatives, prononçait alors ces graves paroles : " Les lois et la morale ne sauraient suffire. Les lois n'arrêtent que le bras, la religion règle les cœurs." C'était surtout pour l'éducation de l'enfance et de la jeunesse que la conscience publique manifestait énergiquement ses revendications. C'était, pour me servir de l'expression de Portalis, le vœu de tous les citoyens honnêtes qui s'était fait entendre dans les assemblées départementales : " Il est temps que les théories se taisent devant les faits. Point d'instruction sans éducation, sans morale et sans religion (1)."

Le même homme d'Etat ajoutait : " La piété avait fondé nos établissements de bienfaisance et elle les soutenait. Qu'avons-nous fait quand nous avons voulu rétablir nos hospices ? Nous avons rappele ces vierges chrétiennes connues sous le nom de Sœurs de la Charité, qui se sont si généreusement dévouées au service de l'humanité malheureuse, infirme et souffrante ! "

Après ces solennelles délibérations, la France affirma sa volonté de demeurer la nation fille aînée de l'Eglise. Et ce qu'elle a voulu en 1802, elle le veut encore en 1900.

La vraie liberté des institutions chrétiennes sur le terrain du droit commun de notre pays, telle est, nous le redisons avec assurance, l'aspiration générale de la France.

Les enseignements de la vérité et de la charité chrétiennes ont été confirmés par notre grand Pontife Léon XIII, quand il nous a invités, l'année dernière, à consacrer avec lui le genre humain au Sacré Cœur de Jésus. C'est l'union de tous les hommes, sous la domination pacifique du Rédempteur, qu'il nous a pressés de préparer par la prière et par le dévouement à notre société contemporaine.

Nous répétons encore aujourd'hui les paroles que le vénérable cardinal Guibert écrivait en commençant l'édification de l'église du Sacré Cœur et qui faisaient à l'avance écho à la parole du Souverain Pontife : " La pacification religieuse et sociale est aux termes de l'œuvre dont nous poursuivons la réalisation."

O France, que nous aimons de toute l'énergie de notre âme, puisses-tu donner au monde entier, devant tous les peuples qui se presseront dans les murs de ta capitale, pour admirer les merveilles de la science et de l'industrie humaine, puisses-tu donner le spectacle de l'union des âmes dans la charité et la vérité ! C'est le vœu que nous exprimons, et la prière que nous adressons à Dieu en terminant cette lettre pastorale.

(1) Discours sur l'organisation du Culte et Exposé des motifs du projet de loi relatif à la convention passée entre le gouvernement et le Pape, lu devant le Corps-législatif par le conseiller d'Etat Portalis, Séance du 5 avril 1802.